



Problème conditions contrat de logement

Par **Louni**, le **22/06/2008** à **14:41**

Bonjour,rnrnJe me présente, je suis étudiant et l'année prochaine je cherche un appartement. J'ai trouvé quelques choses et j'ai laissé un chèque de caution (1 mois de loyer). Pour le moment sur le plan administratif rien n'a été encore fait. Bref voici mon problème, je viens de recevoir le contrat et dessus il est écrit comme quoi je n'ai ni le droit de prêter mes clés, ni le droit de faire dormir quelqu'un dans l'appartement. Cela me gêne bcp car même si je ne compte pas héberger pendant des mois des amis, il m'arrive de les accueillir pour la nuit lorsque nous sortons tard. J'aurai donc voulu savoir si le propriétaire à le droit d'imposer ces conditions sur le contrat et si jamais je décide (à cause de ces conditions), de ne pas concrétiser la location de l'appartement aurais-je le droit de récupérer le chèque de caution?? Je tiens à signaler que ces conditions n'ont biensur pas été stipulé au moment de la visite et du dépôt du chèque au propriétaire.rnrnMerci d'avance,rnrnLounes AKSAS.

Par **saladine**, le **23/06/2008** à **17:01**

bsr,rnrnje pense que le propriétaire veut se prémunir des locataires qui se signalement seuls et qui ensuite font venir d'autres personnes pour des durées plutot longues.rnrnje ne pense pas que cela concerne l'hébergement temporaire d'amis ou de famille, ce qui est tout à fait autorisé.rnrnmais il vaut mieux voir votre propriétaire et parler franchement de cela.rnrncdl

Par **Louni**, le **23/06/2008** à **20:02**

Bonjour, rnrnJe vais appeler mon futur propriétaire demain comme vous me le conseillez.

Merci bcp pour avoir pris le temps de me répondre. rnrnLounes.